

MISSION LOI CARREZ : les authentiques mètres carrés

Objectifs

Garantir à tout acheteur la surface "privative" au sens de la loi Carrez d'un lot de copropriété.

Modalités

Rendez-vous sur place pour prises de cotes, puis calcul de surface à l'agence et rédaction d'une attestation engageant l'architecte, attestation que votre notaire joindra à l'acte de vente.

Déroulement

L'architecte visite les lieux avec vous, et relève les espaces, en plan, en tenant compte des espaces mansardés. A l'agence il dresse un relevé informatique du bien puis en calcule la surface.

Prix

Tout lot de copropriété.

Type	Tarif de base	Tarif complet
Studio	150€ TTC	200€ TTC
Deux pièces	160€ TTC	260€ TTC
Type 3	190€ TTC	300€ TTC
Type 4	230€ TTC	350€ TTC
Type 5	250€ TTC	370€ TTC
Type 6 et +	280€ TTC	390€ TTC
Local Professionnel	Tarif de base	Tarif complet
jusqu'à 50m2	150€ HT	250€ HT
au delà de 50m2	3€ HT /m2	5€ /m2

Au delà de 7 pièces ou plusieurs lots: devis personnalisé préalable.

Immeuble (nous consulter) coefficient dégressif selon le nombre de lots.

Modalités de paiement : règlement sur place par chèque du montant total, lors du relevé.

Production de l'attestation par courrier ou emails sous 72H maximum.

Tarif applicable dans Lyon et Courly, pour les autres communes limitrophes, déplacement en sus forfait 85€ TTC.

Limites

Le relevé se limite à un "lot" tel que défini dans la loi. Lors de la visite tous les espaces clos et couverts habitables doivent être accessibles. L'attestation peut être assortie d'un plan schématique sans échelle du bien, tarif de base, ou d'un relevé avec plan à l'échelle moyennant application du tarif complet tel que défini dans la grille tarifaire.

Garantie

L'attestation engage l'architecte qui est assuré pour cette mission particulière.